



Changement de département et garde de ma fille

Par **nanou56**, le **10/01/2011** à **00:42**

Bonsoir,

Je dois changer de département à partir de cet été. J'en ai informé mon ex mari qui ne veut pas que je parte avec notre fille de 4ans. C'est moi qui en ai la garde légal. Il me demande de prendre la garde de ma fille. Je ne sais comment faire puisque ma fille demande à aller chez son père (ce que je trouve normal, elle ne le vois que 1 week end sur 2). En même temps, elle n'a que 4 ans et je trouve difficile que mon ex mari me demande de me séparer de ma fille maintenant parce qu'il ne veut pas qu'elle soit loin de lui. A t'il le droit de changer la garde de ma fille comme ça? A t'il le droit de m'interdire de partir avec elle? Aidez moi s'il vous plait, je n'en dort plus. Merci

Par **Domil**, le **10/01/2011** à **01:14**

L'avez-vous avisé officiellement par LRAR ? Si non, faites-le en rappelant que vous l'avez avisé oralement le ...

Pourquoi déménagez-vous et à quelle distance de votre domicile actuel ?

Par **nanou56**, le **10/01/2011** à **01:25**

Je déménage pour des raisons professionnelles de mon compagnon avec lequel j'ai une petite fille et on déménage à environ 1000 km de chez mon ex mari. Non je ne l'ai pas avisé par LRAR car nous ne partons pas tout de suite mais pour cet été pour laisser le temps de finir l'aannée scolaire de ma fille à la maison. Je vous demandais surtout s'il à le droit de m'interdire de partir avec ma fille sachant que le JAF à fixé la résidence habituelle de ma fille avec moi.

Par **Domil**, le **10/01/2011** à **01:42**

Il ne peut pas vous interdire de partir, mais il peut saisir le JAF pour demander des

changements dans la résidence de l'enfant ou une modification de ses DVH (il est évident qu'il ne pourra plus voir son enfant un WE sur deux. Il peut, par exemple, demander, toutes les vacances scolaires).

La loi vous impose de l'avertir suffisamment à l'avance pour qu'il puisse saisir le JAF.

Par **nanou56**, le **10/01/2011** à **01:51**

Bien évidemment je lui ai dit qu'il aurait toutes les vacances scolaires sauf l'été ou nous ferions 1 mois chez lui et 1 mois chez moi puis 1 fois par mois 1 week end. Mais lui désire la garde de ma fille et que se sois moi qui ne la voye que pendant les vacances scolaires etc... Le problème est qu'il ne veut pas que je parte avec ma fille, et que moi j'ai du mal à envisager de laisser la garde de ma fille à mon ex. Surtout que si il l'a il mettra ma fille en permanence à la charge d'une nourrice alors qu'avec moi ce n'est pas le cas, je suis à la maison. Au début j'ai dis à mon ex OK mais là je réalise depuis quelques jours et j'ai pas envie de perdre ma fille et que sa soeur et elle grandissent séparément alors que mon ex n'a pas d'enfants.

Par **Domil**, le **10/01/2011** à **02:13**

C'est le juge qui décidera (vous vous défendrez) s'il demande la résidence de l'enfant. C'est tout ce que vous pouvez faire, c'est tout ce qu'il peut faire (évitez de lui dire)

Par **Lilie035**, le **04/01/2014** à **09:45**

MMais au niveau financier peut il nous attaquer pour avoir des dédommagement du fait qu'il ne la verra plus comme avant

Par **agouti**, le **14/11/2014** à **10:55**

Bonjour

Je déménage à 100kms pour mon boulot? Deux sevres vers la Charente.

J'ai la garde de mes 3 enfants, divorce pour faute de la part de mon ex.

Peut-il exiger que ce soit moi qui effectue tous les trajets pour qu'il puisse voir les enfants un weekend sur deux?

Par **lore974**, le **29/05/2018** à **13:08**

Mon conjoint ne s'occupe jamais de nos trois enfants je viens d'accoucher d'un autre petit garçon il y a 15jours il a decider d'aller a Madagascar je ne l'ai appris que 3jours apres les

3premiers portent son nom le dernier pas encore que puis-je faire pour quitter le departement